

Conseil de quartier « Couronne rurale »

Procès-verbal de la séance publique tenue le 19 septembre 2024 à 19 h à l'Hôtel de ville situé au 375, rue Saint-Joseph à La Tuque.

Membres présents :	Monsieur	Clément Dubé, conseiller et président
	Mesdames	Denise Hébert, membre (secteur rue Bourassa)
		Christiane Meilleur, membre (secteur Rivière-aux-Rats)
	Messieurs	Réal Tremblay, membre (secteur chemin des Pionniers)
		Claude Boudreau, membre (secteur route 155 Sud)
Absences motivées :	Messieurs	Rémy Bélanger, membre (secteur nord et chemin des Hamelin)
		Daniel Doucet, membre (secteur Lac-à-Beauce)
Officiers municipaux :	Messieurs	Pierre Pacarar, directeur général
		Francis Adams, superviseur hygiène, voirie urbaine et forestière
	Madame	Silvy Lepage, coordonnatrice gestion des programmes forestiers

Madame Windy Vézina agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Assistance : 13 personnes présentes.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET MOT DE BIENVENUE

À 19h00, le président, monsieur Clément Dubé ouvre l'assemblée en présentant ses membres et en motivant les absences de messieurs Rémy Bélanger et Daniel Doucet qui assistent ce soir au Gala Desjardins. Il salue également les officiers municipaux présents et, du fait de ne pas être dans la salle habituelle du centre social municipal, monsieur Dubé se sent en famille et demande à chaque personne présente de prendre le temps de se présenter en précisant son secteur de résidence, ce que chacun fait. On constate alors une importante mobilisation des résidents du lac Clair. Monsieur Dubé termine en se présentant et en expliquant ses fonctions au conseil de quartier et au conseil municipal.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, monsieur Clément Dubé fait la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR madame Denise Hébert
APPUYÉ PAR madame Christiane Meilleur

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé, en ajoutant la chasse aux outardes et la loi 39 sur la fiscalité des municipalités au point Divers, celui-ci demeurant ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 28 mai 2024
4. Suivis au procès-verbal du 28 mai 2024
 - 4.1 Historique des travaux chemin Contour-du-Lac-à-Beauce
5. Mise à jour / Travaux en cours
6. Présentation | Schéma de couverture de risques
7. Résumé de la fête familiale 13 juillet 2024
8. Terrain rang des Hamelin
9. Zone de dépassement 155 sud / Refus de la décision
10. Divers
 - Chasse aux outardes
 - Loi 39 sur la fiscalité des municipalités
11. Mot du président
12. Tour de table des membres
13. Période de questions
14. Date de la prochaine rencontre
15. Fin de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2024

Fidèle à son habitude, monsieur Dubé repasse le procès-verbal point par point, bonifiant à l'occasion. Monsieur Francis Adams confirme que les panneaux de signalisation « Attention à nos enfants » ont été installés sur le chemin de l'Église le jour même de la demande. Concernant les permis de brûlage, considérant la forte participation de ce soir et la présence de nouveaux visages, monsieur Dubé en refait la promotion, invitant les gens à faire une demande sans frais au service de l'incendie. Il fait aussi un rappel sur les matériaux de construction qui ne doivent pas être mis dans les conteneurs, mais acheminés à l'écocentre. Lors de la rencontre du 28 mai, le citoyen monsieur Alain Cloutier avait demandé à ce qu'un historique des travaux réalisés sur le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce soit présenté. Monsieur Adams, présent pour représenter le directeur des travaux publics, monsieur Luc Fortin, confirme que le document a été produit et peut être acheminé par courriel. Il est également convenu que pour le bénéfice de tous, ce document sera joint au présent procès-verbal. En terminant, monsieur Dubé fait état du changement quant à la composition du conseil de quartier suite à la démission du membre monsieur Frédérick Lavergne, lui qui a proposé monsieur Daniel Doucet comme successeur, lequel a dûment été nommé depuis. Le citoyen monsieur Alain Cloutier soulève une erreur au point 4, alors qu'il est fait mention du chemin Contour-du-Lac-à-Beauce alors qu'il aurait fallu lire chemin de l'Église.

EN CONSÉQUENCE, IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau
APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE le procès-verbal du 28 mai 2024 soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL DU 28 MAI 2024

4.1 Historique des travaux chemin Contour-du-Lac-à-Beauce.

Puisque ce point a été répondu précédemment, il est convenu de passer au point suivant sans plus de discussions.

5. MISE À JOUR / TRAVAUX EN COURS

Monsieur Francis Adams, en remplacement de monsieur Luc Fortin, directeur du Service des travaux publics fait état de divers travaux effectués dans le secteur Couronne rurale, notamment du débroussaillage dans les courbes du chemin de l'Église, l'ajout de la signalisation « Attention à nos enfants », du rechargement d'accotement et la réparation de nids-de-poule. Pour le chemin Contour-du-Lac-à-Beauce, les travaux de pavage ont été effectués, l'accotement a été remplacé et le drainage de l'eau a été amélioré là où elle s'accumulait. Du débroussaillage a également été effectué, ainsi que le retrait de certaines grosses roches qui sortaient du pavage. Le citoyen monsieur Alain Cloutier, qui a vu les cols bleus au travail, souhaite transmettre ses félicitations aux employés municipaux. Concernant le chemin Bourassa, les glissières ont été nettoyées au printemps, un ponceau qui avait été arraché par la niveleuse a été remplacé, du rechargement en 0-¾ a été effectué, de même que du débroussaillage dans les courbes. L'abat-poussière a été étendu ce jour et le chemin sera balayé la semaine prochaine. Un citoyen rapporte avoir eu de la difficulté à emprunter le chemin de détour pour le lac La Tuque, les panneaux de signalisation ne semblant pas installés aux bons endroits. Madame Silvy Lepage lui indique que le porteur de projet dans ce dossier est l'Association du lac La Tuque; ce sont ses membres qui ont installés les panneaux de détour fournis gracieusement par la Ville. Le pont sera refait en novembre et d'ici là, le président de l'association sera informé de la problématique des panneaux de signalisation. À propos du chemin des Pionniers, sauf si survient une urgence, les travaux débiteront la semaine prochaine, pour faire du drainage et procéder à l'installation de demi-calvettes, qui minimisera les impacts de l'accumulation d'eau. Monsieur Dubé tient à remercier l'équipe de la voirie et des travaux publics pour leur implication et la réalisation de ces travaux.

6. PRÉSENTATION | SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES

Monsieur Pierre Pacarar, directeur général, prend la parole afin d'expliquer en quoi consiste le schéma de couverture de risques. Il présente les 3 éléments-clé au cœur du schéma, soit un temps de réponse normé, un nombre minimum de pompiers et une quantité minimale d'eau. Par l'adoption de son schéma de couverture de risques, le service de l'incendie s'engage à fournir ces éléments. Pour les quantités d'eau, en milieu urbain le réseau de bornes fontaines conforme permet d'assurer le débit requis. En milieu rural, pour assurer la livraison de 15 000 gallons d'eau pendant 30 minutes, les deux camions citernes sont nécessaires. Quant au nombre de pompiers, le contexte actuel de pénurie de main d'œuvre n'épargne pas les services d'urgences. Avec un métier de plus en plus exigeant quant à la formation, les pompiers volontaires doivent jongler avec un travail à temps plein, la vie familiale, les loisirs et les obligations inhérentes à la fonction de pompiers. Une citoyenne nommée Nicole s'interroge sur l'existence de bornes sèches. Monsieur Pacarar lui répond que c'est normé et installé aux endroits stratégiques pour remplir les citernes qui doivent arriver sur place prêts à intervenir, selon le schéma de couverture de risque. Monsieur Dubé ajoute que tous les camions sont munis de pompes portatives permettant de puiser l'eau des cours d'eau, mais la garantie offerte par le schéma est que le service de l'incendie arrive sur les lieux d'un incendie avec une quantité donnée de gallons d'eau, un nombre de pompiers adéquatement formés dans un temps de réponse calculé selon une formule du ministère de la sécurité publique. La citoyenne madame Lucie s'inquiète que le schéma ait été élaboré sur 12 mois, elle qui réside au lac Clair, où le déneigement n'est plus assuré par la Ville. Monsieur Pacarar lui répond qu'à l'impossible nul n'est tenu et que bien que tous les facteurs saisonniers aient été considérés, il est certain qu'une bonne bordée retarderait la progression des véhicules d'urgences. Il confirme toutefois à la citoyenne que le schéma tel qu'adopté a préalablement été approuvé par décret ministériel, attestant de sa conformité. La citoyenne demande à monsieur Pacarar si la Ville plafonne au niveau des employés et des équipements, ce à quoi monsieur Pacarar lui répond que les équipements sont normés et font partie du schéma de couverture de risques. Il cite en exemple le camion échelle qui a cessé de fonctionner et fait partie intégrante du schéma. Si le conseil l'avait souhaité, ils auraient pu revoir le schéma de couverture de risques pour en retirer le camion échelle, mais sa contribution

aux performances du service de l'incendie n'en faisait pas une situation viable. Il fallait donc immédiatement corriger cette lacune, ce qui a été fait par la location d'un camion échelle, au cout de 7 000 \$ par mois. Le processus de règlement d'emprunt a été mis en marche afin de contracter un prêt de 1,2 million de dollars qui permettra de faire l'acquisition d'un nouveau camion réusiné en 2025. Les besoins seront clairement identifiés pour permettre la meilleure acquisition dans le meilleur délai possible. Concernant les besoins en ressources humaines, le recrutement est permanent, mais la réalité change, des départs à la retraite surviennent alors que les nouveaux pompiers ne demeurent plus en poste aussi longtemps, pris par les obligations grandissantes liées à la profession.

7. RÉSUMÉ DE LA FÊTE FAMILIALE 13 JUILLET 2024

Monsieur Dubé revient sur la fête familiale qui s'est déroulée le samedi 13 juillet. Il souligne la première édition d'une course de canots organisée par monsieur Gagné où se sont affrontés 18 canotiers. Malgré les orages électriques menaçant, la tempête a contourné le site de la fête, laissant une belle journée à tous les participants. Avec le service de cantine, monsieur Daniel Doucet a amassé 2 000 \$ qui ont été remis à la Fondation pour la santé. Monsieur Dubé confirme le retour de cette fête familiale en 2025, prévue le 12 juillet.

8. TERRAIN AU RANG DES HAMELIN

Tel qu'il avait été discuté, une partie de la somme provenant de la vente d'un terrain au rang des Hamelin devait servir à revamper le terrain de jeu déjà présent afin de le rendre plus attrayant et sécuritaire, entre autre par l'installation d'éclairage et de nouveaux modules qui ne sont pas disponibles dans les autres parcs. La vente du terrain ayant été conclue, un projet d'investissement sera développé durant l'hiver.

9. ZONE DE DÉPASSEMENTS 155 SUD / REFUS DE LA DÉCISION

Pour le bénéfice de l'assistance, monsieur Dubé expose la problématique de vitesse et de zone de dépassement entre les kilomètres 103 et 105 de la route 155 sud et résume les démarches entreprises par le membre Claude Boudreau. Il explique par la suite les correctifs proposés par le ministère du transport et de la mobilité durable, lesquels n'ont pas été jugés satisfaisants. Monsieur Pacarar confirme qu'une résolution du conseil municipal a été adoptée, faisant état par la Ville du refus de la décision du MTMD. Toutefois, monsieur Pacarar rappelle que le ministère est seul décideur dans ce dossier et qu'il ne faut pas s'attendre à une suite.

10. DIVERS

Chasse aux outardes

Approché par une citoyenne du secteur Carignan, le membre monsieur Claude Boudreau souhaite parler d'une problématique de chasse aux outardes dans les champs privés longeant la route 155 sud. Bien qu'il comprenne que les chasseurs obtiennent préalablement l'autorisation des propriétaires, il aimerait qu'une réglementation encadre le tout. Le citoyen monsieur Olivier Cournoyer, présent dans la salle pour discuter d'un autre sujet, est l'un de ces chasseurs. Il met en contexte la surabondance de la population d'outardes locales au Québec, indiquant qu'entre le 6 et le 25 septembre, la limite est de 10 prises par jour, sans limite de possession. Son groupe de chasseur a une conscience et ne chasse que d'une à deux fois par semaine durant cette période. À partir du 25 septembre, la limite devient à 2 prises par jour, pour l'outarde migratrice qui n'est pas en surabondance. Depuis que la Ville a choisi d'arrêter les droits de chasse sur l'île Gilbert, un écosystème propice aux oiseaux migrateurs s'est installé. Le règlement prévoit un dégagement sécuritaire des zones habitées de 100 mètres parce que les armes utilisées pour la chasse aux oiseaux migratoires sont composées d'une multitude de petits plombs qui ne représentent aucun danger passé cette distance. Comme ils veulent conserver leur droit de chasse, les trois chasseurs ont tout intérêt à respecter les normes applicables et les gens qui habitent aux alentours. Lorsqu'il a été aperçu par la citoyenne, monsieur Cournoyer allait récupérer une bête blessée; il n'était pas armé afin de ne pas effrayer personne et il a par la

suite pris le temps d'aller discuter avec la dame, notamment des règles qu'il respecte. Entre autre, les chasseurs ne peuvent tirer que 3 coups de fusil, doivent tirer au vol et doivent obtenir les autorisations des propriétaires fonciers avant de chasser sur leurs terres. Le tout est régi par le Gouvernement du Canada, qui a besoin de chasseurs comme monsieur Cournoyer et son groupe afin d'aider au contrôle des populations d'oiseaux, minimisant ainsi les risques de transmission de maladies telles la grippe aviaire. Ils apportent également un précieux coup de main aux agriculteurs qui n'en veulent pas dans leurs champs. De la sensibilisation pourrait être faite auprès des résidents du secteur afin qu'ils comprennent bien l'importance de cette chasse et toutes les règles de sécurité que les chasseurs se sont données pour préserver leur droit de chasse.

Bacs bruns

Monsieur Pacarar prend quelques instants pour parler de l'implantation des bacs bruns sur le territoire de La Tuque. La livraison sera bientôt complétée tant en milieu urbain où un bac standard a été remis qu'en milieu rural, où c'est un bac avec système de verrou à l'épreuve des animaux qui a été choisi. Monsieur Pacarar donne quelques conseils afin d'éviter les mauvaises odeurs, notamment en intercalant des morceaux de carton au bac brun et rapporte avoir lui-même été surpris de l'efficacité lors d'une visite au centre de compostage de St-Étienne-des-Grès, où le contenu des bacs bruns latuquois sera acheminé. La période de l'année a judicieusement été choisie pour l'implantation dans le but de donner la chance à tous d'approviser le bac brun en dehors de la période estivale. À ceux qui sont réfractaires à l'idée d'utiliser le bac brun et préféreraient s'entêter à utiliser le bac vert, monsieur Pacarar annonce que la collecte de ce dernier sera maintenant effectuée aux 3 semaines. Ceci amène à une autre discussion sur les conteneurs pour les résidents qui n'ont pas de collecte porte à porte qui sont souvent dans un état honteux, laissés ainsi par des villégiateurs ne voulant pas se donner la peine d'aller à l'écocentre. Monsieur Pacarar convient que la situation est parfois désastreuse, mais entre offrir ce service de collecte qui ne répond pas efficacement à la demande et ne rien offrir du tout, la Ville manque d'options. Un citoyen aimerait qu'un type de conteneur plus adapté aux usages de citoyens soit rendu disponible, s'inspirant de conteneurs vus dans les parcs de la SÉPAQ. Monsieur Dubé insiste sur le fait que dès qu'un citoyen constate une situation anormale près d'un conteneur, il peut en faire mention via Info-Service pour qu'elle soit prise en charge par une équipe municipale. En complément, le membre monsieur Claude Boudreau vante l'outil *Ça va où*, qui permet de d'identifier facilement dans quels bacs disposer de ses matières.

Loi 39 sur la fiscalité municipale

Le citoyen et président de l'association des résidents du Lac Clair, monsieur Pierre Lesage est venu ce soir avec un petit groupe faire des revendications par rapport à la taxation. Suite au dépôt du nouveau rôle d'évaluation, les comptes de taxes ont connu une augmentation fulgurante. Parallèlement, les services offerts par la Ville, particulièrement au Lac Clair, ont été coupés. Monsieur Lesage souhaiterait que la Ville se prévale des nouvelles dispositions du projet de loi 39 modifiant la *Loi sur la fiscalité municipale* permettant d'adopter des taux de taxation différents par secteurs afin que les taux payés reflètent les services rendus. Dans toutes les discussions portant sur le sujet, les résidents ne cessent de répéter qu'ils paient des taxes et n'ont aucun service, ce que monsieur Dubé souhaite rectifier. Étant lui-même résident d'un secteur rural moins desservi, monsieur Dubé considère que d'avoir accès à la bibliothèque, au centre de ski ou aux autres infrastructures municipales doit également être considéré avant de dire qu'aucun service n'est rendu en regard des taxes payées. Monsieur Pacarar comprend que la Loi permet à une municipalité d'adopter différents taux de taxes, mais elle ne dit pas qu'une municipalité doive le faire; le sujet devient alors politique. Comme l'un des irritant qui ressort majoritairement des discussions est l'entretien des chemins, monsieur Pacarar interpelle madame Silvy Lepage afin que celle-ci dresse un portrait des chemins forestiers. En 1993, lorsque le ministère des transports a délégué aux municipalités la voirie locale, la Ville de La Tuque s'est retrouvée avec 60 kilomètres de chemins de compétence municipale. Il s'agissait principalement de chemins de colonisation. Sur ces chemins, la Ville bénéficie de subventions des différents ministères pour l'entretien et la réhabilitation. Avec la recrudescence de l'étalement urbain, des résidents permanents sont maintenant partout en forêt, sur les 30 000 kilomètres de chemins sur le domaine de l'État. En fonction du statut du chemin, différentes politiques ou différents programmes de subventions sont applicables. Des politiques ont

été adoptées par la Ville pour venir en aide aux propriétaires de chemins privés, afin d'assurer un partage équitable des ressources et les demandes peuvent être faites par le biais d'une association de résidents. Monsieur Pacarar résume en disant comprendre le sentiment d'injustice et d'iniquité et connaître les outils à la disposition de la Ville pour tenter de trouver un équilibre. Des analyses devront être réalisées avant d'en arriver à une proposition sérieuse car les gens sont de plus en plus attirés par la forêt à proximité d'un périmètre urbain.

11. MOT DU PRÉSIDENT

Monsieur Dubé remercie les gens de leur présence une fois aux 4 mois; il aime la proximité des conseils de quartier où les gens peuvent se permettre de dire ce qu'ils pensent. Il encourage les gens à s'inscrire au système d'alertes municipales afin d'être informé des prochaines rencontres du conseil de quartier Couronne rurale et d'autres informations municipales. En terminant, monsieur Dubé souhaite répondre à la question posée par un journaliste lors de l'assemblée publique du conseil municipal qui s'est déroulée mardi dernier. Il souhaitait dans un premier temps en faire l'annonce à ses conseils de quartier et c'est ainsi que monsieur Dubé officialise sa candidature au poste de conseiller à l'élection de 2025. Cette annonce est accueillie par une salve d'applaudissements et de chaleureux encouragements.

12. TOUR DE TABLE DES MEMBRES

Le membre monsieur Réal Tremblay remercie monsieur Dubé de l'avoir sollicité pour faire partie du conseil de quartier et d'aller chercher le pouls de ses citoyens.

Le membre monsieur Claude Boudreau est satisfait d'avoir pu discuter avec monsieur Cournoyer concernant la chasse aux outardes.

La membre madame Denise Hébert considère que la réunion fût intéressante et constructive et remercie monsieur Dubé de son accessibilité en tant que conseiller.

La membre madame Christiane Meilleur a trouvé intéressant de bien écouter les citoyens, elle qui souhaite s'intégrer, n'étant pas latuquoise d'origine. Elle témoigne également de son appréciation envers le président, monsieur Dubé.

Madame Silvy Lepage réitère qu'au moment du dépôt du nouveau rôle, des lumières ont été allumées sur les changements que la pandémie à apporter sur l'occupation du territoire. Dans un soucis d'amélioration continue, les discussions se poursuivront.

Monsieur Francis Adams encourage les citoyens à continuer de formuler leurs demandes via Info-Service.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

14. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre aura lieu le 20 janvier 2025.

15. FIN DE LA RENCONTRE

IL EST :

PROPOSÉ PAR monsieur Claude Boudreau
APPUYÉ PAR madame Denise Hébert

ET RÉSOLU :

QUE l'assemblée soit levée à 22 h 18.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

A stylized blue ink signature of Clément Dubé, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

**Clément Dubé, président
Conseiller municipal**

A blue ink signature of Windy Vézina, featuring a cursive 'W' and 'V' followed by a horizontal line.

**Windy Vézina, secrétaire
Technicienne juridique**

ANNEXE A HISTORIQUE DES TRAVAUX – LAC-À-BEAUCE

Voici un aperçu des investissements qui a eu lieu dans le secteur Lac-à-Beauce depuis que j'en suis en charge soit à partir de 2017-18 à ce jour. Il faut bien comprendre que cela comprend le chemin du Contour, chemin de la Voie-Ferrée, Lac Clair etc. et ce pour différents travaux ex : pavage, rechargement, lignage, glissières de sécurité etc.. Les chiffres que je vous présente sont à titre informatif et ce sont les travaux que je vous présentais à tous les conseils de quartier.

2017 - 72 000\$ Pavage	2021 - 25 000\$ pavage - 22 000\$ glissières de sécurité - 17 500\$ rechargement
2018 - 25 000\$ pavage - 7000\$ changement calvettes et fossés - 8000\$ débroussaillage chemins Contour et Touladi/Huard - 6000\$ rechargement divers chemin	2022 - 37 500\$ pavage - 2500\$ lignage - 17 000\$ rechargement, accotements et fossés - 12 000\$ glissières
2019 - 25 000\$ pavage - 7000\$ élargissement chemin Voie-Ferrée - 18 000\$ rechargement, accotements et fossés - 4000\$ débroussaillage divers endroits	2023 - Aucun pavage suite au programme PIIRL - 5 000\$ lignage - 12 000\$ rechargement et accotements
2020 - 75 000\$ élargissement courbe chemin voie-Ferrée et glissières	2024 - 30 000\$ pavage - 20 000\$ fossés Contour-du-Lac - 10 000\$ rechargement

Si besoin de plus d'information vous pouvez me téléphoner, en espérant avoir répondu à votre demande.

Salutations !

LUC FORTIN

DIRECTEUR

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

lfortin@ville.latuque.qc.ca | 819 523-7661 #3222

VILLE DE
LATUQUE

 **LATUQUE.CA**

Ce courriel est destiné exclusivement au(x) destinataire(s) mentionné(s) ci-dessus et peut contenir de l'information privilégiée, confidentielle ou dispensée de divulgation aux termes des lois applicables. Si vous n'êtes pas le destinataire de ce message, veuillez le détruire après avoir informé l'expéditeur de son erreur.